

JOURNEE D'ECHANGE

Quelle concertation pour la gestion des Plantes Exotiques Envahissantes
sur le bassin Loire-Bretagne en Bourgogne ?



VENDREDI 01 DECEMBRE 2017

Territoire Loire-Bretagne en Bourgogne-Franche-Comté

Collonge la madeleine (71 360)



PAYS DE BOURGOGNE

CONTEXTE

Pour travailler avec le maximum de cohérence sur la problématique des plantes exotiques envahissantes, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a créé le groupe de travail « Plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » en 2002, rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique. La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels coordonne ce groupe de travail de bassin depuis 2007, dans le cadre du Plan Loire grandeur nature. Elle coordonne la stratégie de gestion à l'échelle du bassin et contribue à la mise en place de groupes de coordination territoriaux.

Face au développement croissant des plantes exotiques sur le territoire, les initiatives de lutte et de gestion se développent localement. La fragmentation des données et la dispersion des actions rend nécessaire le partage d'informations entre les acteurs, notamment concernant l'efficacité des modes de gestion. En Bourgogne, territoire exempt de réseau de partage au niveau du bassin Loire-Bretagne, l'organisation d'une journée collective permettra de réfléchir à la coordination des acteurs à cette échelle.

OBJECTIFS

Cette journée a pour but de proposer une réflexion commune autour de cette thématique, afin de s'interroger sur l'existant, évaluer les besoins et les difficultés en matière de connaissance et de lutte, et d'identifier les leviers facilitant une gestion globale plus efficace et cohérente.

Les objectifs de cette journée sont ainsi de :

- Favoriser l'échange entre acteurs du territoire Loire-Bretagne sur la problématique des plantes exotiques envahissantes ;
- Contribuer à l'émergence d'axes de travail visant à la construction collective d'une gestion concertée à l'échelle d'un territoire pertinent.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

La matinée s'est déroulée en plénière, comportant une série d'interventions et de retours d'expériences d'acteurs du territoire.

L'après-midi (jusqu'à 15h30) a été consacré à des ateliers de réflexion et d'échanges en sous-groupes.

4 thématiques étaient proposées, pour lesquelles les participants se sont répartis. Chaque participant n'a donc pu participer qu'à un seul atelier (contrairement à ce qui avait été prévu au départ).

Au vu des conditions météo (neige abondante), le format de la journée a été réduit et concentré. Les ateliers en sous-groupe ont été menés en 45 min, avec une vingtaine de minutes de restitution collective, suivi d'un temps de conclusion de la journée.

Liste des personnes présentes lors de cette journée en annexe.



PAYS DE BOURGOGNE

PROGRAMME de la journée :

- **Introduction de la journée par le CPIE Pays de Bourgogne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- **Interventions et retours d'expériences.** Voir les 4 présentations PDF associées.

La stratégie de bassin des Espèces Exotiques Envahissantes du bassin Loire-Bretagne.

Sylvie VARRAY, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Plantes Exotiques Envahissantes en Région Bourgogne-Franche-Comté : point réglementaire.

Marie-José VERGON TRIVAUDEY, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

La situation des Plantes Exotiques Envahissantes en Bourgogne

Olivier BARDET, Responsable Antenne du CBN du Bassin Parisien

Connaissance des Plantes invasives en Franche-Comté : réseau local et retour d'expériences

Marc VUILLEMENOT, CBN de Franche-Comté

- **Ateliers thématiques**

4 ateliers au choix :

N°1 : Connaissance et données : acquisition et mutualisation

N°2 : Gestion et coordination

N°3 : Accompagnement scientifique et formation

N°4 : Veille, information, communication.

- **Restitution des ateliers et conclusion**



PAYS DE BOURGOGNE

Déroulé de la journée

Introduction

Jean-Michel Blondeau, directeur du CPIE Pays de Bourgogne a introduit la journée. Il a remercié les personnes présentes, qui ont affronté la neige pour arriver jusque sur le site.

Pour rappel, le CPIE travaille en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) depuis de nombreuses années, et aux côtés des acteurs du territoire sur les missions de préservation de la ressource en eau, dans le cadre d'un programme annuel « Tous Acteurs de l'Eau ». De plus, son Service Nature Environnement (SNE) travaille depuis plusieurs années à la lutte contre la Renouée du Japon dans le cadre de projets en partenariat avec les acteurs locaux tels que le PNRM, le SINETA, le SIEAB... Récemment, fort de ses compétences et de son expertise, le CPIE a proposé dans 3 communes du bassin Loire-Bretagne, dans le cadre d'un projet de valorisation de la biodiversité ordinaire, des chantiers participatifs grands publics de lutte contre la Renouée du Japon.

C'est dans ce contexte qu'a émergé ce travail de prospection sur le territoire Loire-Bretagne en Bourgogne concernant les modes de gestion des plantes exotiques envahissantes. Cela a fait suite à un constat partagé : les initiatives de lutte et de gestion se développent localement, via des actions fragmentées, menées par les collectivités, les gestionnaires rivières...avec pour conséquence des actions dispersées, sans véritable cohérence. L'Agence de l'Eau, organisme pilote du groupe de travail Espèces Exotiques Envahissantes Loire-Bretagne, souhaite depuis plusieurs années lancer la réflexion entre les acteurs en Bourgogne sur l'amélioration possible d'une gestion concertée sur le territoire. A l'image d'autres territoires sur le bassin, coordonnés par le Groupe de bassin « Espèces Exotiques Envahissantes en Loire-Bretagne » piloté par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN), la Bourgogne pourrait elle aussi agir de façon plus organisée et concertée.

Le CPIE s'est donc emparé de ce sujet, en enquêtant dans un premier temps auprès des gestionnaires sur les enjeux locaux, les modes d'actions employés et les relations entre les acteurs sur la problématique. Les retours ont permis d'établir ce manque de cohérence et de lien sur les différents territoires évoqué plus haut, et ce besoin d'accompagnement et d'éclairage permettant d'améliorer la lutte au quotidien.

Soutenu par l'Agence de l'Eau, et en étroite partenariat avec la FCEN, le CPIE a donc pris l'initiative d'organiser cette journée collective. Les objectifs sont bien de favoriser l'échange entre acteurs du territoire Loire-Bretagne sur la problématique des plantes exotiques envahissantes ; et de contribuer à l'émergence d'axes de travail visant à la construction collective d'une gestion concertée, organisée, à l'échelle d'un territoire pertinent.



PAYS DE BOURGOGNE

I- INTERVENTIONS : Contexte et enjeux régionaux

- Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (S. Varray, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels)

Cf PDF : FCEN_Stratégie bassinLB

Depuis sa création en 2002, le groupe de travail « plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » a favorisé l'échange, l'amélioration des connaissances scientifiques et techniques, le retour d'expériences et la réalisation d'outils partagés sur la gestion des plantes aquatiques. Il est animé depuis 2007 par la FCEN. Une stratégie de gestion et un programme d'actions 2014-2020 pour le bassin Loire-Bretagne ont été validés en 2015 par le groupe de travail et ses partenaires. Sur base de cette stratégie, l'objectif est de coordonner les lignes directrices d'approche de la thématique et les actions pertinentes à l'échelle du bassin versant, en cohérence avec les dynamiques européenne et nationale. Sa mise en œuvre est réalisée en lien avec les coordinations territoriales, véritables relais entre les échelles bassin et locales.

Cette stratégie est la première ayant pour échelle d'application un bassin hydrographique majeur en France et sa mise en œuvre est soutenue dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2014-2020.

- Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) en Région Bourgogne-Franche-Comté : point réglementaire.

Par Marie-José VERGON TRIVAUDEY, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Cf PDF : « DREAL_RéglementationEEE »

Présentation de la réglementation nationale en matière de circulation, de détention et de prise en compte d'espèces classées exotiques envahissantes sur le territoire.

Les EEE sont reconnues par le règlement européen comme étant la 4^{ème} cause de réduction de la biodiversité. Le « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » vise à prioriser les enjeux et mettre en place des mesures de limitation voire d'éradication de ces espèces. Le règlement du 22 octobre 2014 fixe pour les Etats membres, des prescriptions de prévention et de gestion de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union. Au niveau national, la Loi « Biodiversité » de août 2016 modifie le Code de l'Environnement et fixe une section intégrant le « Contrôle et la gestion de l'introduction et de la propagation d'espèces animales et végétales », en séparant les notions de « indigènes », « exotiques envahissantes » et « introduites », en cadrant l'introduction, la propagation et la lutte. Le non respect de ces mentions donne lieu à certaines dispositions pénales.

La présentation se concentre également sur les orientations de la Stratégie Nationale de lutte relative aux EEE de 2017, dont les objectifs principaux sont de limiter l'introduction des EEE, limiter voire supprimer les espèces présentes et structurer l'action collective de lutte en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs et experts locaux. Cette stratégie se décline en 5 axes principaux et 12 objectifs eux-même déclinés en diverses actions.



PAYS DE BOURGOGNE

- **La situation des Plantes Exotiques Envahissantes en Bourgogne**, par Olivier BARDET, Responsable Antenne du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien en Bourgogne (CBNBP).

Cf PDF : CBNBP_PresentationEEE

Le CBN fait un rappel sur la définition des termes « exotiques envahissantes » et de leurs impacts. Suite à la prise en compte réglementaire des EEE, la Fédération des Conservatoires Nationaux est identifiée comme référent scientifique afin d'assurer la connaissance et la veille des plantes invasives. Chaque territoire a pour objectif de constituer une liste régionale d'espèces hiérarchisée et priorisée, selon différents « critères présentés, déterminant un « degré d'invasibilité » pour chaque espèce. Le CBNBP se positionne en expert scientifique auprès des acteurs, proposant également une aide à la décision, selon les données dont il dispose. Il ne réalise pas d'animation mais représente un appui au travers d'analyses détaillées. Il dispose de la base de données FLORA recensant les données et permettant d'avoir une vision à la fois spécifique et d'ensemble de la répartition des espèces.

Il n'en reste pas moins que les initiatives locales se multiplient, sans véritable cohérence, ne permettant pas une approche globale, pourtant nécessaire. L'absence d'animation crée ce problème et empêche la réactivité des acteurs au stade le plus précoce.

- **Connaissance des Plantes invasives en Franche-Comté : réseau local et retour d'expériences**, par Marc VUILLEMENOT, CBN de Franche-Comté.

Cf PDF : CBNFC_PEEFC

En Franche-Comté, le CBN est chef de file sur la thématique des Plantes Exotiques Envahissantes. Il développe depuis 2004 une stratégie de hiérarchisation et de priorisation des espèces selon plusieurs critères. Expert scientifique, il est partenaire auprès des pouvoirs publics dans le cadre de programmes de lutte et de connaissance d'espèces. Afin de permettre la mise en œuvre concrète d'actions, une animation de la lutte est lancée en 2011 concernant les taxons ciblés prioritaires, portée par le CBN et la FREDON.

Le Conservatoire assure auprès des acteurs impliqués dans la gestion 3 missions principales, qui sont chacune détaillées :

- Surveillance de l'évolution des espèces : prospections et acquisition régulière de données, mise à jour de la liste d'espèces, hiérarchisation, priorisation, plans de lutte et préconisation d'actions.
- Définition et évaluation des méthodes de lutte et de gestion,
- Accompagnement auprès des collectivités et acteurs locaux : animation de plans de lutte contre les espèces ciblées prioritaires, recueil d'expérience, de documentations et diffusion, expertise, conseils et appuis techniques auprès des gestionnaires, réalisation d'outils de sensibilisation.

II- ATELIERS DE REFLEXION – Restitution

• Atelier 1 : «Données et mutualisation »

Les échanges dans cet atelier ont porté sur :

Le type de données : les données à centraliser concernent les espèces, les expériences de gestion, les acteurs (agents de terrain et référents par secteurs géographiques), la localisation. Dans la mesure du possible, la donnée la plus précise possible sera recherchée (point GPS)

L'accès à la donnée :

- Les CBN sont identifiés comme référents pour centraliser les données relatives aux plantes exotiques envahissantes, tandis que le CEN pourrait centraliser les informations concernant les chantiers de gestion
- La validation : c'est le facteur limitant du processus liant la production de données à son exploitation/vulgarisation.
- La mobilisation des données est souhaitée via des schémas existants tels que l'INPN ou le SINP

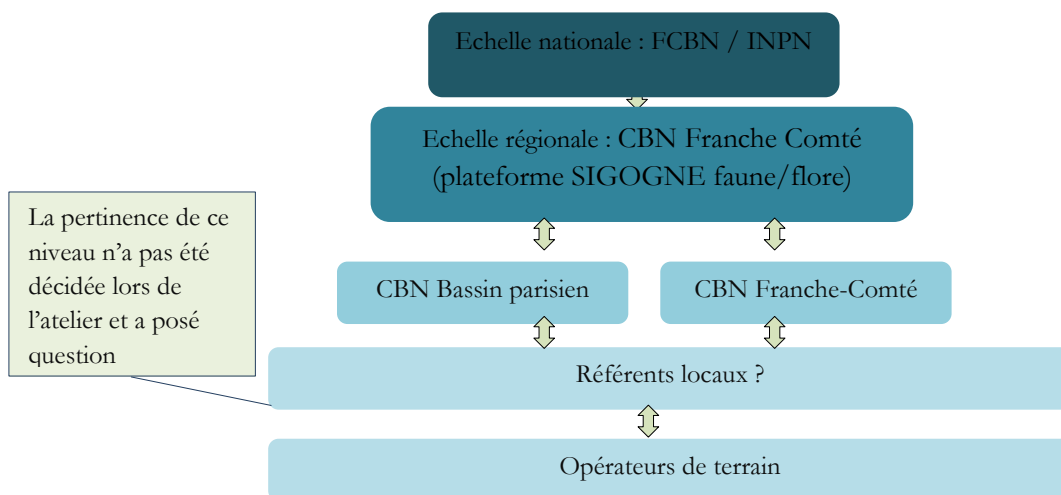
Les outils : plusieurs outils ont été proposés afin de favoriser la remontée de données

- Organiser des rendez-vous annuels afin de procéder à la mise à jour des données et à l'animation du réseau de producteurs de données ;
- Organiser des formations dont le contenu sera adapté à différents publics ;
- Produire des outils de communication et de vulgarisation sur la remontée de données (valorisation des schémas de collectes de données existants) et la valorisation des données centralisées

Actions à mettre en œuvre concernant la mutualisation de données :

- 1- Structurer la remontée de données : définir des référents par secteurs et par régions
- 2- Animer un réseau pour favoriser la remontée de données
 - Organiser des formations ;
 - Organiser des rendez-vous annuels ;
 - Favoriser les contacts directs entre les personnels techniques de terrain et les référents en s'appuyant sur les réseaux de mutualisation de données existants ;
 - Produire des outils destinés aux gestionnaires/personnels techniques leur permettant d'accéder aux données centralisées ;
- 3- Produire des outils destinés au grand public, telles qu'une application Smartphone pour sensibiliser le public dans un premier temps.

A la fin de l'atelier, un début de structuration des différents niveaux de la remontée de données a été réfléchi :





PAYS DE BOURGOGNE

• Atelier 2 : « Coordination de la gestion »

Les échanges dans cet atelier ont porté sur :

Le type d'actions de gestion à coordonner : il paraît prioritaire de coordonner les efforts de gestion sur la base des données disponibles, avec :

- une logique amont-aval,
- l'identification précise des enjeux
- en ciblant les sites les plus à enjeux
- en ciblant les espèces les plus problématiques
- en partageant sur les techniques de gestion

La coordination doit :

- Fournir un appui technique nécessaire pour rédiger les cahiers des charges
- Assurer la déclinaison de la stratégie de bassin LB et du Sdage dans les territoires (Sage, contrats)
- Diffuser les connaissances
- Informer sur les évolutions de la réglementation
- Prioriser les listes d'espèces pour le territoire
- Identifier les échelles et les rôles de chacun
- Faciliter les retours d'expériences
- Aider à la recherche de financements

Les acteurs à viser sont :

- Les gestionnaires : espaces naturels protégés y compris RN, PNR, CEN, CPIE, N2000, de Contrats Territoriaux ou Contrats de Rivière...
- Les acteurs de la connaissance : CBN, CPIE, universités
- Les particuliers
- Les collectivités
- Les acteurs socio-économiques
- Les services de l'Etat
- Les agriculteurs

Les attentes en termes d'animation sont :

- 1 réunion de COPIL large annuelle
- Journées techniques salle/terrain
- Retours d'expériences



PAYS DE BOURGOGNE

• Atelier 3 : « Formation et accompagnement scientifique »

Les échanges dans cet atelier ont porté sur :

Le besoin de coordination, nécessaire entre les territoires :

- La coexistence de 3 Agences de l'eau en région Bourgogne, en complique la gestion et la coordination. Il en résulte en effet des stratégies différentes entre les structures, ainsi que des exigences de financements variés.
- Le manque de coordination inter-région est soulevé. Les relations entre acteurs de régions voisines, qui pourraient assurer le retour d'expérience et de l'échange d'expertise, manquent. Ainsi, chacun développe dans son coin des actions, occasionnant une perte de temps, d'argent et d'énergie.
- Un des enjeux serait d'arriver à dépasser les initiatives locales pour avoir une démarche plus globale sur la question des espèces exotiques envahissantes.
- Attention à ce que les nouveaux découpages administratifs des cours d'eau suite à la réglementation GEMAPI n'altèrent pas la visibilité des enjeux à l'échelle d'un bassin versant et que les acteurs gardent une vision globale des problématiques. Mais cela peut aussi être une opportunité de réunir tous ces nouveaux acteurs pour discuter de cette thématique...
- Il a été spécifié que la Fredon s'est positionnée en tant que structure accompagnatrice des territoires sur la problématique de l'Ambroisie à partir de 2018, s'agissant notamment d'être relais de l'information.

Les enjeux d'information et de formation :

- Avoir une vision globale : La gestion d'une EEE suppose une analyse des facteurs ayant induit son implantation, afin d'avoir une vision globale des problématiques environnementales qui pèsent sur le milieu concerné. Cela nécessite de s'interroger sur les éventuels déséquilibres du milieu et des moyens d'en rétablir l'équilibre, afin d'éviter la reproduction du problème.
- Avoir des connaissances scientifiques et des échanges auprès d'experts sur les espèces, la biologie, les études comportementales... Il paraît important que les acteurs du territoire puissent avoir accès à ces informations.
- Bénéficier d'accompagnement scientifique et de suivi d'une espèce suite à son installation, afin de suivre son évolution, conseiller sur les types d'actions efficaces, à réajuster si besoin en fonction des évolutions constatées, à l'exemple du rôle du CBNFC sur des chantiers d'arrachage de Jussie.
- Se rapprocher des collectivités afin de suivre les actions mises en place, et récolter leurs expériences, en s'appuyant sur les facteurs de réussite, d'échecs, afin de pouvoir y transposer par la suite.
- Bénéficier de formations par les experts scientifiques sur la connaissance, reconnaissance des espèces, sur la connaissance des risques liés à l'installation d'espèces...
- Nécessité d'avoir des outils standardisés pour faciliter l'autonomie des acteurs dans la prise en compte des EEE.
Pour exemple, réalisation de fiche type de suivi à destination des employés communaux, permettant de renseigner et de collecter les informations sur les espèces présentes et leur localisation, de fiches espèces pour informer de leur comportement/évolution, fiches d'information indiquant les bons gestes pour éviter leur implantation ou limiter leur propagation...
- Cela nécessite l'intervention d'une structure qui réalise ces fiches types, diffuse, en réalise le suivi, récolte les informations, synthétise et relaie à l'ensemble des acteurs dans une optique de mutualisation.



PAYS DE BOURGOGNE

Idées émergentes –attentes du groupe :

- Identifier un animateur régional pilote et relais auprès des acteurs de terrain, afin notamment de réaliser le suivi des actions sur chaque territoire et en faire une synthèse qui serait diffusée.
- Bénéficier de formations sur la connaissance / reconnaissance des EEE à destination des collectivités
- Accompagnement des acteurs locaux :
 - ◇ Créer des outils pour les collectivités mais également les autres publics sur le suivi des EEE
 - ◇ S'appuyer sur les experts pour la compréhension des facteurs liés à l'implantation d'une espèce (analyse du système causes-conséquences), et assurer le suivi des EEE, les stations implantées, les nouvelles stations...
 - ◇ Conseiller les acteurs de terrain pour faciliter le rééquilibrage de l'écosystème.



PAYS DE BOURGOGNE

Atelier 4 : Veille, information et communication

Les échanges dans cet atelier ont porté sur :

Les forces du territoire :

- Des regroupements d'organismes, à l'image de l'Agence Française pour la Biodiversité ou le réseau Groupe de Travail Espèces Exotiques Envahissantes sont des référents compétents qui se rassemblent, dans une volonté existante de partager les informations, mutualiser les compétences.
- Un effort de veille scientifique et technique déjà existant sur lequel s'appuyer, bien qu'insuffisant, via du personnel présent sur le terrain pour observer, détecter, et faire remonter informations et données.
- Des outils d'information et de communication existants via le Groupe de Travail Espèces Exotiques Envahissantes du bassin Loire-Bretagne dont chacun pourrait bénéficier.

Les faiblesses de la communication : un enjeu important peu pris en compte

- Peu de structures actuellement assurent la vulgarisation des informations et la communication sur les EEE.
- Sujet identifié comme non prioritaire par les collectivités et les acteurs, peu de temps est consacré dessus (peu ou pas de lignes dans les Contrats Territoriaux par exemple sur la problématique) et manque de compétences. Peu de prise de conscience a priori, peu d'implication : manque de formation des agents, manque d'informations, c'est un cercle vicieux qui ne pousse pas à en savoir plus.
- Manque de visibilité et d'information sur le ou les interlocuteurs scientifiques à qui faire remonter les données, et qui s'occupera de les vulgariser, informer dessus.
- Bassin Loire-Bretagne en Bourgogne : territoire excentré vis-à-vis du Groupe de bassin Loire-Bretagne, expliquant la faible dynamique actuelle.
- Un manque important d'information vis-à-vis du grand public sur les plantes invasives, contribuant aux mauvais gestes.

Les opportunités de territoire :

- Attentes des habitants sur la question, prises de conscience progressive les amenant à vouloir plus d'informations.
- Le Groupe de Travail Loire-Bretagne représente un atout sur le territoire pour apporter des outils, accompagner les acteurs sur la communication, et pour harmoniser le discours.
- Ouverture possible de la coordination aux espèces animales.



PAYS DE BOURGOGNE

Conclusion de la journée et perspectives

Cette conclusion est proposée à 2 voix, par l'agence de l'eau Loire Bretagne (Aymeric Dupont) et le CPIE (Dominique Larue).

La journée, bien que réalisée sur un format restreint, a été productive et le bilan en est positif. La grande mobilisation des acteurs est saluée, malgré une météo critique, confirmant un vif intérêt de la part des acteurs présents.

Un merci aux intervenants de la matinée pour leurs interventions de qualité instructives, permettant de brosser un état des lieux explicite de la prise en compte des Espèces Exotiques Envahissantes sur le territoire. Les ateliers quant à eux, ont permis aux acteurs présents une réflexion collective efficace sur les enjeux et les attentes de chacun concernant la gestion concertées des Plantes Exotiques Envahissantes. Les restitutions d'atelier permettent de soulever de vraies attentes d'animation sur la thématique, un besoin à priori collectif de la part des acteurs d'une cellule d'aide et d'accompagnement à l'information dans un premier temps (connaissances scientifiques, données, formations et communication), et à la décision.

Cette animation pourrait prendre la forme d'un réseau sur les Espèces Exotiques Envahissantes, à l'image de la cellule « Milieux humides » constituée à l'origine sur le territoire Loire-Bretagne, et pilotée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne. Cette cellule, initiée en 2014, accompagne les acteurs du territoire sur le porter à connaissance et la gestion de ces milieux, et se développe progressivement, avec succès. Elle devient d'ailleurs reconnue et légitime sur l'ensemble du territoire régional, permettant d'avoir une vision d'ensemble des enjeux. Au départ, constituée sur le territoire Loire-Bretagne concernant les Plantes, la cellule territoriale EEE pourra tout à fait, selon la mobilisation des acteurs et des institutions, évoluer par la suite. L'échelle d'application et de travail reste à définir, sachant qu'elle pourra être susceptible d'évoluer avec la cellule.

Cette journée n'est qu'un début, il s'agira dans un second temps de définir plus précisément les choses pour déterminer comment s'organiser, qui et quoi. Il semble d'ores et déjà pertinent de lancer la création d'une cellule, même restreinte, et constituer un comité de pilotage, permettant d'organiser les besoins et de cibler les priorités. Cela permettra de gagner en efficacité et faciliter le démarrage d'actions plus concrètes, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés. Le CPIE, initiateur de cette démarche et soutenu par l'Agence de l'Eau, se propose de continuer à assurer ce rôle d'animation collective.

Une co-construction du réseau avec les organismes chefs de file en tant qu'experts scientifiques et techniques tels que le Conservatoire Botanique ou encore le Conservatoire des Espaces Naturels paraît indispensable. De même, il s'agira d'associer l'ensemble des partenaires institutionnels au projet afin de s'assurer leur soutien.

Ce sera précisément l'objectif de l'année 2018 : animation de groupes de travail visant à finaliser l'émergence d'une cellule Espèces Exotiques Envahissantes, en définir les contours et les modalités d'intervention, et formaliser un projet d'actions.

Pour finir, le CPIE Pays de Bourgogne et l'Agence de l'Eau tiennent à remercier les personnes organisatrices de cette journée, et en particulier Sylvie Varray de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels pour son appui technique.

PAYS DE BOURGOGNE

ANNEXE : Liste des personnes présentes

NOM	Prénom	Organisme
BARDET	Olivier	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
BAUDOIN	David	Société d'Histoire Naturelle d'Autun
BLONDEAU	Jean-Michel	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
CARTIER	Maxime	FREDON Bourgogne
CHATEL	Jean-Yves	Agence Française pour la Biodiversité 21
CLEMENT	Stéphane	Syndicat Intercommunal de l'Arroux-Mesvrin-Drée - <i>Excusé</i>
COMTE	Laëtitia	Conseil Général 71 - <i>Excusée</i>
DELAPLACE	Camille	Natura 2000 Pays Seine et Tille
DIAZ	Cécile	Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne
DUGAS	Mélanie	ONCFS Bourgogne-Franche-Comté
DUPONT	Aymeric	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
DURET	Bérengère	CPIE Pays de Bourgogne
FAVRICHON	David	Conseil Général 71
NOM	Prénom	Organisme



PAYS DE BOURGOGNE

GAUTHIER	Benjamin	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince - <i>Excusé</i>
GERVAIS	Hélène	Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne
HAAS	Marine	FREDON Bourgogne
HUDIN	Stéphanie	Fédération des Conservatoire des Espaces Naturels
LARUE	Dominique	CPIE Pays de Bourgogne
LAUVERNIER	Florent	Conseil Général 71 - <i>Excusé</i>
MERLE	Thierry	CPIE Pays de Bourgogne
MILLARD	Renaud	Service Départemental 71
MORRISSON	Julie	Parc Naturel Régional du Morvan
ORIOLO	Jean-Marc	Office National des Forêts Bourgogne O-E
TRINQUART	Anaïs	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince
VARRAY	Sylvie	Fédération des Conservatoire des Espaces Naturels
VERGON-TRIVAUDEY	Marie-José	DREAL Bourgogne-Franche-Comté
VUILLEMENOT	Marc	Conservatoire Botanique National de Franche-Comté